

CM d'Épistémologie
séances 10 et 11

Franck NEVEU
Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Plan du cours

L'épistémologie de la linguistique

La linguistique théorique

- Théorie et fonction explicative
 - Les deux formes de généralité explicative

La linguistique générale

- Les finalités de la linguistique générale
 - La typologie linguistique
 - Les types d'universaux
 - Les universaux fonctionnels
 - Des fonctionnalités identiques

L'épistémologie de la linguistique

La linguistique générale

- La typologie linguistique
 - Génétique vs structurelle
 - Les types d'universaux
 - Fonctionnels vs structurels
-
- **ISOLANTE (LANGUE)** [typologie linguistique]
 - Les langues isolantes, ou analytiques, sont des langues dans lesquelles l'énoncé est composé d'éléments lexicaux simples, juxtaposés, morphologiquement indépendants, et tendant à l'invariabilité. Dépourvues de marques flexionnelles et dérivationnelles, ces langues expriment les relations grammaticales par l'ordre des constituants, par l'intonation, et par des morphèmes autonomes spécialisés dans l'expression des catégories grammaticales, comme le nombre, la personne, etc. Un exemple de ce type est fourni par le chinois, langue dans laquelle les mots sont invariables, et où par conséquent la syntaxe* joue un rôle primordial, puisqu'à tout déplacement des mots correspond une modification du sens de l'énoncé : ex. *ta ai wo*, « il/elle m'aime » ; *wo ai ta*, « je l'aime ».
 - Pas plus que les autres types structurels, le type isolant/analytique ne permet de rendre compte avec précision du fonctionnement d'une langue. Ainsi, le français, en dépit de certaines caractéristiques flexionnelles et agglutinantes, présente un fonctionnement syntaxique qui l'apparente au type analytique. Dans *sur la table*, par exemple, l'ordre des unités est primordial (**la sur table*, **sur table la*, etc.), à l'oral le nombre du nom *table* n'est pas marqué, contrairement à l'écrit (*table/tables*), et c'est à un morphème grammatical autonome qu'il revient d'exprimer la fonction syntaxique (*sur*) et les divers aspects de l'actualisation (*la*).

L'épistémologie de la linguistique

La linguistique générale

- La typologie linguistique
 - Génétique vs structurelle
 - Les types d'universaux
 - Fonctionnels vs structurels
-
- **AGGLUTINANTE (LANGUE)** [typologie linguistique]
 - Une langue est dite *agglutinante* lorsqu'elle juxtapose par agglutination les affixes après la partie lexicale du mot pour exprimer les relations grammaticales, de telle sorte qu'à chaque affixe constitutif corresponde un seul trait fonctionnel, contrairement au syncrétisme qui caractérise la morphosyntaxe des langues flexionnelles*. Les frontières des morphèmes à l'intérieur d'un mot sont ainsi toujours très distinctement marquées. Un exemple de ce type linguistique est fourni par le turc : *ev*, « maison » ; *evler*, « maisons » ; *evlerim*, « mes maisons » ; *evlerimiz*, « nos maisons » ; *evlerimizde*, « dans nos maisons » ; *evlerimizdeki*, « qui se trouve dans nos maisons » ; *evlerimizdekiler*, « qui se trouvent dans nos maisons ». Outre le turc, le finnois, le hongrois, le japonais sont, comme bien d'autres langues encore, de type agglutinant.

L'épistémologie de la linguistique

La linguistique générale

- La typologie linguistique
 - Génétique vs structurelle
- Les types d'universaux
 - Fonctionnels vs structurels

- **FLEXIONNELLE (LANGUE)** [typologie linguistique]
- Les langues dites *flexionnelles* sont pourvues d'affixes indiquant la fonction syntaxique des mots (désinences casuelles). Les unités susceptibles d'être fléchies n'ont pas d'existence lexicale sans ce morphème flexionnel. Celui-ci présente un syncrétisme fonctionnel puisque, contrairement au type agglutinant*, chaque affixe peut ici prendre plusieurs valeurs, relatives au genre, au nombre, au cas, etc. : par exemple, le morphème *-um*, dans le nom latin *dominum*, marque tout à la fois le masculin, le singulier et l'accusatif. Par distinction avec les langues de type isolant*/analytique, les langues flexionnelles présentent un placement très souple des constituants dans l'énoncé.

L'épistémologie de la linguistique

La linguistique générale

- La typologie linguistique
 - Génétique vs structurelle
- Les types d'universaux
 - Fonctionnels vs structurels
- **ERGATIF** [morphosyntaxe, syntaxe]
- À partir du grec *ergon*, travail ». Cas de certaines langues flexionnelles, traditionnellement décrit comme le cas de l'agent des verbes transitifs. Ainsi, en basque : *Baïgorryk partida irabazi du*, « Baïgorry a gagné la partie » ; l'ergatif est marqué ici par le morphème *-k* (exemple emprunté à Jacques Allières, *Manuel pratique de basque*, Picard, 1979).
- Le terme d'*ergatif* est également employé en syntaxe pour décrire une structure d'actance, par distinction avec l'accusatif. L'ergativité est une structure dans laquelle c'est le patient (second actant*) des constructions bi-actancielles* (transitivité*) qui fournit (par le biais de l'absolutif, cas non marqué) l'actant unique de la construction intransitive, contrairement à la structure des langues accusatives qui réserve cette fonction à l'agent, c'est-à-dire au premier des deux actants de la construction transitive. L'ergativité réside donc dans le marquage du premier actant des constructions transitives. Cette structure se rencontre notamment en basque, en esquimau, en géorgien, en tibétain. Mais comme le précise Gilbert Lazard (*L'Actance*, 1994), l'ergativité, comme l'accusativité, décrivent des structures actancielles qui ne sauraient être limitées aux seules langues qui disposent de ces cas.

L'épistémologie de la linguistique

La linguistique générale

- **ACCUSATIF** [morphosyntaxe, syntaxe]
- Comme le précisait Jules Marouzeau (*Lexique de la terminologie linguistique*, 1931) l'accusatif est un cas dont les grammairiens grecs de l'Antiquité disaient qu'il indiquait l'aboutissement de l'action, ou son effet, le dérivé *aitiakos* du participe grec *aitiatos*, « causé, déterminé », ayant été traduit en latin par *accusativus*, par suite d'un rapprochement avec le verbe *aitiaomai*, « accuser ».
- L'accusatif est un cas des langues flexionnelles spécialisé dans l'expression de la fonction de complément verbal (objet). Ainsi en latin, par exemple, comme le rappelle Guy Serbat (*Les Structures du latin*, Picard, 1980), à qui sont empruntés les exemples qui suivent, il peut servir à exprimer l'objet d'un verbe transitif (ex. *Dominus vicinum vocat*, « Le maître appelle le voisin », mais il peut également être sélectionné par un intransitif pour former un complément d'« objet interne » (ex. *Vivere vitam*, « Vivre sa vie »), ou bien exprimer une valeur dite « lative », c'est-à-dire marquant le terme du mouvement, le but (ex. *Dominus it in urbem*, « Le maître va en ville »), ou encore l'extension dans l'espace ou dans le temps (ex. *Decem milia passuum ambulare*, « Marcher dix mille pas » ; *Multos annos vivere*, « Vivre de nombreuses années »).
- Dans le prolongement de cet emploi, où la métalangue le réserve surtout à la description des désinences casuelles, le terme d'*accusatif* décrit en syntaxe une structure d'actance, par distinction avec l'ergatif*. L'accusativité est ainsi une structure dans laquelle c'est l'agent (premier actant) des constructions bi-actanciennes (transitivité*) qui fournit (par le biais du nominatif, cas non marqué) l'actant unique de la construction intransitive, contrairement à la structure des langues ergatives qui réserve cette fonction au patient, c'est-à-dire au second des deux actants de la construction transitive. L'accusativité réside donc dans le marquage du second actant des constructions transitives. Cette situation s'observe en latin, dans les langues slaves, en berbère, en hébreu, etc., mais aussi en français, et dans bien d'autres langues encore, l'accusativité n'étant pas limitée à la description des structures d'actance des langues casuelles, ce que précise opportunément Gilbert Lazard :
 - [...] il va de soi que ces structures [accusatives, ergatives] [...] ne se limitent pas à des langues à déclinaison possédant un cas accusatif ou un cas ergatif : il y a des langues où fonctionne une structure accusative et qui n'ont pas d'accusatif (comme le français) et des langues où fonctionne une structure ergative et qui n'ont pas de cas ergatif (comme le pashto). Les notions de structure accusative et de structure ergative ont une extension sensiblement plus grande que les cas accusatif et ergatif.

• G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.